EXPÉRIENCES

FAITES

SUR LES PROPRIÉTÉS

DES LÉZARDS,

TANT EN CHAIR QU'EN LIQUEURS,

DANS LE TRAITEMENT

DES MALADIES VÉNÉRIENNES

ET DARTREUSES.

A LAUSANE.

1787.

RPJCB

EXPÉRIENCES

Faites sur les Propriétés des Lézards, tant en chair qu'en liqueurs, dans le traitement des Maladies vénériennes & dartreuses.

Le Remède dont il est question dans cette petite correspondance, ayant été infaillible jusqu'à présent dans mes essais sur deux sortes de maladies malheureusement trop communes, dangereuses & difficiles à guérir par tout autre moyen, je me presse de publier les Mémoires que j'ai envoyés à ce sujet à la Société Royale de Médecine, afin que les personnes de l'art puissent étendre au plutôt les bons effets de cet antidote, & perfectionner en même temps son application : en quoi elles auront sur moi bien de l'avantage. Ce fut au commencement de 1783, que j'adressai mon premier Mémoire à M. le Comte de Buffon, en date du Cap François, où j'étois pour lors ; mais on l'égara dans la traversée : je ne l'appris qu'à mon retour en France ; & l'homme célébre à qui je l'avois adressé,

me conseilla d'en envoyer une copie à M. Vicq d'Azir, ce que je fis en 1784, qui fut aussi l'époque de mes premiers essais.

PREMIER MÉMOIRE

A la Société Royale de Médecine.

Besançon, le 17 mars 1784.

MESSIEURS,

Une découverte récente, qui intéresse le genre humain, simple dans ses applications, quoique merveilleuse dans ses effets, auroit besoin d'un organe respectable pour vous être annoncée, afin de captiver votre confiance; je n'ai cependant pour moi que mon impartialité & la certitude des faits dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte. Me trouvant à St. Domingue en 1782, l'on inséra, sans aucun détail, dans les feuilles périodiques de la dépendance du Cap, que les Sauvages de la Louisiane, attaqués du mal vénérien, se guérissoient en mangeant des anolis (1). Ce remède annoncé de la sorte, fit peu de sensation : la plupart des habitans ne le remarquèrent seulement pas, & d'autres le tournèrent en

(1) C'est à Dom Galvez, Officier général en Espagne, que les habitans de St. Domingue sont redevables de cette connoissance.

ridicule. Peut-être qu'il eût été bientôt dans l'oubli, ſi un Européen, établi au Bourg du Haut Limbé, perclus, rongé de virus, ſur qui la Faculté avoit épuiſé inutilement tous ſes moyens, ne s'étoit aviſé, de ſon propre mouvement, d'eſſayer cet antidote des Sauvages. En moins de trois ſemaines, il éprouva un mieux conſidérable. Encouragé par ce ſuccès inattendu, il continua le même traitement: au bout de deux mois il fut guéri. Ses plaies étoient parfaitement cicatriſées; il avoit recouvert l'uſage de ſes membres, l'appétit, le ſommeil, de l'embonpoint, & même des couleurs. Une cure auſſi complète, auſſi extraordinaire, fit grand bruit dans le quartier. Je m'y trouvai dans le temps, & le Médecin du lieu me la raconta. Depuis cette heureuſe époque, l'on a ſoumis, ſur différentes habitations, pluſieurs Négres & Négreſſes au même régime, & les cures ſe ſont multipliées comme les eſſais.

Parmi le grand nombre de ceux qui ont éprouvé les bons effets de ce remède nouveau, j'ai remarqué un Négre de moyen âge, d'une conſtitution médiocre, dont le corps étoit couvert de boutons virulens qui le rendoient hideux; il avoit encore un malingue fétide plus large que

la main, ſur la partie antérieure de la jambe gauche, qui laiſſoit le tibia à découvert, & ſuppuroit abondamment; ſa verge & ſes teſticules étoient prodigieuſement enflés : je l'ai vu dans cet état pitoyable, lorſqu'il commença à avaler des anolis ; il fut cependant rétabli au bout de neuf ſemaines, & ſi bien, qu'il retourna aux travaux.

Il me paroît inutile, Meſſieurs, d'entrer dans un grand détail des guériſons particulières que ce remède a opérées; mais je puis vous aſſurer en général, d'après le témoignage de quelques habitans, & d'après ce que j'ai vu par moi-même, que ſon effet s'étend non-ſeulement ſur les maladies vénériennes les plus invétérées, mais quelquefois encore ſur les dartres & l'épian, en complication avec elles.

L'on a employé ici, juſqu'à préſent, la plus petite des deux eſpèces d'anolis; cette préférence eſt imitée des Sauvages. La doſe généralement adoptée, eſt de trois par jour ; un le matin à jeun, le ſecond avant le dîné, & le troiſième avant ſouper. Il y a cependant des malades qui en prennent le double & même le triple, & qui s'en trouvent mieux. Toute la préparation conſiſte à leur enlever la peau, la tête, les entrailles & la queue ; l'on

avale alors ce qui reſte, encore chaud s'il eſt poſſible ; car moins le corps du petit animal demeure expoſé à l'évaporation, plus il conſerve de ſels volatils, d'où dépend, peut-être, ſa principale vertu. Ceux à qui il n'inſpire aucune répugnance, le mâchent & ſoulagent leur eſtomac. Mais la trituration n'ajoute ſenſiblement rien à l'efficacité du remède. La plupart des Nègres l'avalent en pilules. Il n'eſt pas néceſſaire ici de garder la chambre dans le cours du traitement. L'on s'abſtient d'alimens graiſſeux qui pourroient envelopper l'alcali, détruire ſon action, & l'on ſe purge légèrement une fois la ſemaine. De durée fixe pour l'application du remède, il n'y en a point ; c'eſt au Médecin ou au malade à juger du moment où il devient ſuperflu.

L'on remarque certaines conſtitutions pour leſquelles il faut accumuler pluſieurs priſes d'anolis, avant que le virus dont elles ſont affectées, commence à être attaqué d'une manière ſenſible ; cela arrive auſſi dans les maladies invétérées, qui préſentent les ſymptômes les plus fâcheux : mais dès qu'une fois le premier branle eſt donné, les progrès ſont marqués chaque jour, & le malade marche rapidement à ſa guériſon.

Les principaux avantages de ce nouveau remède, ſur ceux que l'on connoît en France, ſemblent être, juſqu'à ce jour, de guérir à coup sûr, de ne point fatiguer le malade, & d'occaſionner le moins de dépenſe poſſible. Cependant il trouve encore bien des détracteurs parmi les Chirurgiens de cette Colonie. Pluſieurs d'entre eux ne pouvant nier les faits dont ils ſont témoins, aſſurent que le mal n'eſt que pallié & doit bientôt reparoître. Ces Meſſieurs, à la vérité, n'ont pas encore fixé l'époque du retour. Mais les lézards d'Europe ſeront-ils auſſi efficaces que ceux d'Amérique ? La choſe me paroît vraiſemblable. Je ſerois même tenté de croire, que les chairs des animaux & les plantes ſe trouvent d'autant plus chargées de principes actifs & ſavoureux, que le ſol & l'atmoſphère, où les uns & les autres ſe nourriſſent, ont moins d'humidité. Or, le climat de la France eſt aſſurément plus ſec que celui de la Louiſiane, même que celui de St. Domingue. D'ailleurs, qu'en coûte-t-il d'eſſayer ? Quant à la différence de température entre l'Europe & l'Amérique, je ne vois pas qu'elle fourniſſe d'objection ſolide, puiſque l'on peut guérir en France, avec les moyens uſités, pendant les hivers les plus rudes, pourvu

que l'on ait ſoin de ſe tenir chaudement. Et à St. Domingue même, où l'on voit, en décembre & janvier, le thermomètre de Réaumur au commencement du jour, deſcendre dans les plaines juſqu'à 15 degrés au deſſus de zéro (ce qui eſt un froid très-ſenſible pour les Nègres, à moins qu'ils ne ſoient jeunes & vigoureux), cela n'empêche point qu'on ne les traite avec ſuccès dans cette ſaiſon. Il eſt vrai qu'on les tient alors renfermés dans des chambres où l'on allume du feu.

A préſent, Meſſieurs, que la baſe de ce nouveau remède peut être dépoſée par vos ſoins, dans des mains habiles, il ne faut plus être en peine du parti que l'on en tirera, & du degré de perfection que ſon application va recevoir en peu de temps. L'analyſe éclairera la pratique; & toutes deux enſemble fixeront bientôt celle des différentes eſpèces de lézards indigênes de France qu'il convient le mieux d'employer, & de quelle manière. Il ſeroit encore moins difficile d'en élever dans les hôpitaux & ailleurs, ſuppoſé que les campagnes & les jardins ne puſſent fournir aux beſoins journaliers.

Enfin, l'on pourra dire que l'Amérique qui nous a donné le mal, nous donne auſſi le remède. Peut-être même nous

dédommagera-t-elle plus complétement, en nous faisant trouver dans les lézards, non-seulement l'antidote particulier des maux vénériens, mais celui de plusieurs autres maladies non moins redoutables, & que l'on éprouvoit déjà avant la découverte du nouveau monde.

J'aurois bien désiré, Messieurs, pouvoir vous donner de meilleurs éclaircissemens sur cette découverte importante. Mais il ne falloit pas moins que les merveilles dont j'ai été témoin, pour m'engager à vous entretenir de ces sortes de matières sur lesquelles mes connoissances sont très-bornées. Aussi ai-je abrégé, autant qu'il m'a été possible, les faits & mes remarques, persuadé que la grande étendue de vos lumières suppléera avantageusement mes omissions, & que vous voudrez bien recevoir favorablement cet écrit, quoique imparfait, à cause du motif d'utilité qui me l'a fait entreprendre. Agréez de même, je vous prie, le profond respect, &c.

RÉPONSE de M. VICQ D'AZIR, Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine.....20 avril 1784.

MONSIEUR,

La Société Royale de Médecine a en-

tendu, dans une de ſes dernières ſéances, la lecture des détails que vous nous adreſſâtes le 17 mars dernier, ſur l'uſage & les vertus des petits lézards, dans le traitement des maux vénériens, ainſi que de quelques affections cutanées. Cette Compagnie, qui avoit déjà reçu pluſieurs renſeignemens à ce ſujet, eſt d'autant plus reconnoiſſante de ceux que vous venez de lui procurer, qu'elle a eu juſtement à cœur d'acquérir une connoiſſance exacte de cette pratique, avant d'entreprendre les eſſais auxquels elle s'eſt propoſé de ſoumettre le remède indien.

J'ai l'honneur d'être, &c.

EXPÉRIENCES

Faites en Franche-Comté pendant l'été de 1785, & adreſſées à la Société Royale.

EXTRAIT d'un Mémoire de M. MOREL, Chirurgien-Major, Adjoint de l'Hôpital St. Jacques de Beſançon.

CLAUDINE BOURBONT, femme d'un laboureur domicilié au village de Vaire, âgée de 53 ans, avoit eu le malheur, en 1769, d'allaiter un enfant de la ville, dont les père & mère étoient vénériens.

Elle ne tarda pas à être infectée de la même maladie, rendit l'enfant, obtint en Juſtice un dédommagement pécuniaire, qu'elle employa à ſe faire traiter trois fois de ſuite par de bons Chirurgiens. Tous les remèdes furent inutiles; elle languiſſoit, abandonnée depuis douze ans, lorſque M. de Chantrans m'invita à lui faire prendre des lézards.

Je vis cette femme : elle éprouvoit alors des maux de tête preſque continuels, des laſſitudes dans tous les membres. Son palais étoit rempli de chancres; elle avoit les bras deſſéchés, les mains œdémateuſes, preſque ſans mouvement, & n'alloit à la ſelle qu'avec les plus grandes difficultés. L'on voyoit pluſieurs boutons aux parties ſexuelles, les uns ſuppurans, les autres durs, de la nature des poireaux, avec un écoulement verdâtre & abondant. Enfin, chaque portion de ſon corps étoit, en quelque façon, un foyer de douleurs. Vers la fin de mai 1785, elle commença à prendre des lézards, depuis la doſe de ſix juſqu'à neuf par jour; quatre ou ſix le matin, deux ou trois le ſoir, & ſe conformant, pour le reſte, au régime indiqué dans le Mémoire adreſſé par M. de Chantrans à la Société Royale de Médecine. Elle éprouva bientôt des ſueurs

journalières très-abondantes, & ſon ventre devint libre en même temps. A la fin de juin, ſes enflures étoient diſſipées, de même que les boutons virulens; l'écoulement ſe trouvoit réduit à peu de choſe; elle commençoit à ſe ſervir de ſes mains. Le ſommeil étoit de retour; elle avoit repris de l'appétit, des chairs, & ſes chairs avoient un air de vie. Enfin, au mois d'août, je la trouvai ſi bien guérie, que je lui fis ceſſer entièrement l'uſage des lézards, dont elle avoit avalé aux environs de huit cens.

Telle eſt en ſomme, Meſſieurs, la cure importante que j'ai vue, dont M. de Chantrans m'a prié de vous rendre compte; ce que j'aurois fait pour le bien public, quand même il ne m'y auroit pas engagé.

Na. Dix-ſept ans de vérole ont néceſſairement hâté la vieilleſſe & les ſouffrances chez cette femme, qui, d'ailleurs, eſt affectée de rhumatiſmes; mais, depuis deux ans & demi qu'elle eſt guérie de la maladie pour laquelle on l'a traitée, aucun ſymptôme n'a reparu.

EXTRAIT d'un Mémoire de M. GRESSET, Chirurgien-Major de l'Hôpital de Pontarlier, adreſſé à la Société Royale de Médecine, en 1785.

AYANT appris de M. de Chantrans les guériſons obtenues à St. Domingue,

par le moyen des lézards, je n'eus pas de peine à ſeconder le déſir qu'il avoit d'eſſayer le même remède dans cette ville. J'y connoiſſois un homme âgé de quarante ans, qu'il ne m'eſt pas permis de nommer, vénérien depuis dix ans, quoiqu'il eût été traité ſucceſſivement par quatre Chirurgiens. J'étois le dernier, & je puis dire y avoir employé inutilement les meilleurs ſpécifiques connus. Le malade alors, ainſi que moi, n'avoit plus d'eſpérance que dans un remède extraordinaire.

Indépendamment des ſymptômes communs, chacune de ſes feſſes étoit affectée d'une plaie livide, baveuſe, plus large que la main, & qui alloit en augmentant, malgré le panſement journalier. Plus d'appétit, plus de ſommeil, mais des douleurs cruelles dans tous les membres; à peine pouvoit-il ſe traîner. C'eſt dans cet état que je lui propoſai, en juillet 1784, d'avaler des lézards. Il le fit, en commençant par ſix; quatre le matin & deux le ſoir; portant la doſe, au bout de huit jours, juſqu'à neuf, ſix le matin & trois le ſoir.

Quinze jours s'écoulèrent de la ſorte, ſans qu'il s'apperçût du moindre changement. Puis le ſeizième, pendant la nuit,

il eut une criſe de ſueur ſi abondante, que ſon linge & ſes draps en furent trempés; après quoi il dormit quatre heures de ſuite, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis long-temps. Le lendemain même criſe, même réſultat, & des ſelles plus fréquentes que de coutume. Ce fut encore de même les jours ſuivans, ſans autre remède que les lézards, & le régime indiqué dans le Mémoire adreſſé à la Société Royale. Cependant, au mois d'octobre, ſes plaies ſe trouvèrent parfaitement cicatriſées; les autres ſymptômes n'exiſtoient plus; il faiſoit bien toutes ſes fonctions: c'eſt que réellement il étoit guéri. Il lui a fallu ſept cents lézards.

Mais ce n'étoit pas aſſez d'un eſſai ſur un vénérien, pour remplir l'objet de M. de Chantrans. Il vouloit que j'entrepriſſe un dartreux, & je le trouvai l'année ſuivante à notre hôpital, où il étoit depuis ſix mois; ſes dartres, au lieu de diminuer, n'avoient fait que s'accroître. Ses jambes, ſes cuiſſes en étoient couvertes, très-enflées, & en grande ſuppuration. Il en avoit même des taches ſur le corps juſqu'au viſage, & ne pouvoit faire vingt pas ſans s'arrêter. Tel étoit, en juin 1785, le nommé Tatu, âgé de 57 ans, lorſque je lui propoſai le remède des lézards. Il

en avala d'abord ſix chaque jour, & les ſueurs commencèrent au bout de la ſemaine. Il eut auſſi des ſelles plus fréquentes qu'à ſon ordinaire. Je lui avois preſcrit de garder le lit pendant les criſes, & de n'en ſortir qu'après avoir changé de linge. Mais, pour ne point vous ennuyer, Meſſieurs, de tous les détails que j'ai dû ſuivre à cet égard, & dont j'ai tenu un journal exact, j'aurai l'honneur de vous dire en réſumé, que, quoique nous ayons manqué de lézards pluſieurs fois, quoique deux médecines aient évidemment contrarié le malade dans le cours du traitement, il guériſſoit cependant à vue d'œil. Les dartres du viſage & celles du corps ont diſparu les premières; enſuite celles des cuiſſes, & enfin celles des jambes, qui ſe ſont trouvées nettes & ſans enflure, où l'on voyoit à peine quelques petits boutons ſur le coude-pied, au commencement de novembre. Neuf cents lézards ont opéré ſa guériſon.

Na. Le même homme, au commencement du printems ſuivant, ne montroit pas le moindre ſigne de ſon ancienne maladie.

OBSERVATIONS ſur les Expériences précédentes.

MESSIEURS,

Depuis l'époque à laquelle j'eus l'hon-

neur de vous envoyer un Mémoire sur les bons effets des anolis, j'ai prié quelques personnes de l'art de les essayer dans cette province ; & j'ai cherché moi-même, par fois, à en faire des applications décisives. Mais les occasions ne pouvoient être fréquentes, à cause de la nouveauté & de la simplicité même du remède, qui inspiroient de la méfiance. Souvent le dégoût étoit encore un obstacle ; je ne voulois d'ailleurs entreprendre que des malades abandonnés. Vous ne serez donc pas surpris que je n'aie que trois expériences à vous offrir.

L'état pitoyable des malades que nous avons guéris, est suffisamment indiqué dans les Mémoires qui précèdent. Le traitement auquel MM. Morel & Gresset se sont conformés, vous est également connu : il suffira, par conséquent, que j'ajoute ici quelques remarques déduites de nos essais. Elles ne seront probablement pas inutiles pour ceux qui voudroient suivre la même carrière.

1°. Quoique nous n'ayons pas fait l'analyse chimique des différentes sortes de lézards que nous avons employés, des épreuves variées & nombreuses nous ont prouvé que toutes occasionnoient sensiblement les mêmes excrétions. Il faut cependant

obſerver que les verts ſont ceux qui fatiguent davantage l'eſtomac, & que l'homme le plus robuſte les rend ſouvent par les ſelles, ſans être digérés. Apparemment que le principe curatif ſeul ſe détache de leurs chairs pour paſſer dans la circulation.

2°. Chaque médecine employée dans le cours de nos traitemens, a dérangé le malade pendant pluſieurs jours. Ce moyen eſt cependant adopté en Amérique ; mais il paroît que l'on doit le rejeter ici.

3°. Une manière ſimple de conſerver les lézards, ſix ſemaines, deux mois & davantage peut-être, c'eſt en les mettant dans une boîte dont le couvercle eſt percé de petits trous, & à laquelle on adapte une couliſſe. On leur donne du ſon pour toute nourriture, & de l'eau dans un petit auget. Il ne faut pas qu'ils y ſoient en trop grand nombre. Le jeu de la couliſſe fait qu'on les prend à meſure que l'on en a beſoin, ſans en laiſſer échapper un ſeul.

4°. L'on peut aſſurer qu'il n'y a guère de climats moins favorables que celui de Pontarlier, aux bons effets des lézards ; car les viciſſitudes du chaud & du froid, du ſec & de l'humide, y ſont très-fréquentes, pendant le petit eſpace de temps que l'on y appelle été. J'y ai même

vu des gelées assez fortes au mois d'août. Ainsi l'on peut conclure, des guérisons que nous y avons obtenues, l'espérance de les obtenir ailleurs bien plus aisément.

L'Europe pourra donc profiter de ce remède précieux. Mais c'est de vous, Messieurs, qu'il dépend aujourd'hui de lui donner assez d'authenticité, pour que ses heureuses applications se multiplient de toute part.

Je suis avec un profond respect.

RÉPONSE de M. VICQ D'AZIR, en date du 24 décembre 1785.

MONSIEUR,

Je me suis fait un devoir de mettre sous les yeux de la Société Royale de Médecine, la lettre que vous m'avez écrite, en date du 6 de ce mois, concernant les propriétés des lézards contre les maladies vénériennes & les dartres, ainsi que les observations de MM. Gresset & Morel, qui y étoient jointes. La compagnie a entendu la lecture de l'une & l'autre de ces pièces, & m'a chargé de vous faire ses remercîmens de l'attention que vous avez eue de lui communiquer les résultats obtenus par ce traitement ; & elle vous invite à continuer de lui faire part des

effets que de nouveaux essais pourroient procurer.

J'ai l'honneur d'être.

TROISIÈME MÉMOIRE

Adressé le 16 septembre 1786, à la Société Royale de Médecine.

MESSIEURS,

Quoique tout ce qui est du ressort de la Médecine soit bien étranger à mon état, il suffisoit que vous m'eussiez invité, l'année dernière, à continuer mes essais sur les effets des Lézards, pour m'engager à tenter de nouvelles expériences. M. Gressset, Chirurgien-Major de l'Hôpital de Pontarlier, les a suivies, & je vais vous en rendre compte.

Ière. (*Vénérien.*)

Un habitant de Pontarlier, dont je dois taire le nom, âgé de quarante-six ans, fut attaqué d'une vérole très-grave, au mois d'octobre de l'année dernière, & la garda néanmoins quelques semaines sans y apporter aucun remède; puis il s'adressa à M. Gressset, qui, faute de lézards, lui administra le mercure sous différentes formes, pendant quatre mois de suite. Ce long-temps écoulé, le malade

bien loin d'être mieux, avoit les bourſes & les membres prodigieuſement enflés ; il y reſſentoit des douleurs aiguës, de même qu'à la tête, & faiſoit mal toutes ſes fonctions. Cependant il ceſſa toute eſpèce de remèdes, & ſon Médecin attendoit avec impatience le retour de la ſaiſon où les lézards reparoiſſent. Ce fut vers les derniers jours d'avril que le malade commença à en avaler. Il auroit dû ſe garantir de l'extrême fraîcheur de l'air, qui régna juſqu'à la fin du mois ſuivant. Mais ſon activité naturelle, jointe au déſir de vaquer à ſes affaires, lui fit négliger trop ſouvent cette ſage précaution. Auſſi n'éprouvoit-il que des ſueurs foibles. Enfin, au bout de trois ſemaines de traitement, il lui ſurvint une éruption de boutons enflammés, au viſage, aux bras, aux cuiſſes, aux jambes, & particulièrement aux articulations. Alors il fut contraint de s'arrêter. Les ſueurs devinrent plus fortes, & les boutons s'accrurent avec elles. Le pus en ſortoit par-deſſous les croutes dont ils étoient recouverts; & cette eſpèce de lèpre dura, avec l'uſage des lézards, pendant près de deux mois & demi, mais en diminuant ſenſiblement de groſſeur & de malignité; enſorte qu'au milieu de juillet il ne lui en reſtoit aucun

veſtige, & ce fut l'époque de ſa parfaite guériſon, ſans qu'il ait pris d'autre remède. Les chancres, l'écoulement, l'enflure, les douleurs internes, tout étoit diſſipé. Jamais il n'avoit eu tant d'appétit; jamais il n'avoit dormi d'un ſommeil plus tranquille. C'eſt ce qu'il me diſoit avec un enthouſiaſme bien naturel, & je l'écoutois avec grand plaiſir.

II. (*Dartreux.*)

JOSEPH SCHAAL, appointé au régiment de Bouillon, ayant à-la-fois la gale, & une dartre vive qui lui couvroit l'abdomen, les parties nobles & les cuiſſes, entra, en octobre 1786, à l'hôpital St. Louis de Beſançon, où l'on guérit ſa gale, ſans rien changer à l'état de ſa dartre. Il ſe tranſporta enſuite à l'hôpital St. Jacques de la même ville, & n'y éprouva aucun ſoulagement; puis on le fit partir pour celui de Pontarlier.

Ses linges faiſoient horreur lorſqu'il y arriva, par la quantité de matière & de ſang dont ils étoient remplis. Le 20 mai il commença le remède des lézards. Bientôt les ſueurs ſe manifeſtèrent, & l'on vit ſenſiblement les mêmes progrès de guériſon dont j'ai déjà eu l'honneur de faire part à la Société Royale, en lui détaillant

une cure à peu près ſemblable de l'année précédente. Mais une obſervation particulière à celle-ci, c'eſt que nonobſtant quelques débauches de vin & la diſette du remède, qui s'eſt répétée aſſez ſouvent dans un été pluvieux, le malade, au milieu du mois d'août, étoit déjà très-près de ſa guériſon. Je crus pouvoir alors lui faire eſſayer, ſans inconvénient, la nouvelle liqueur que je venois d'obtenir par la diſtillation des lézards, & dont je parlerai bientôt avec le détail néceſſaire. Il en prit pendant deux ſemaines de ſuite; elle produiſit ſenſiblement les mêmes effets que les chairs; enſorte que, vers la fin d'août, ſes dartres étoient entièrement guéries: il ne reſtoit plus à leur place que quelques taches rougeâtres, qui paroiſſoient lorſqu'il étoit échauffé. Cependant, avant de quitter Pontarlier, je convins avec M. Greſſet, que Joſeph Schaal uſeroit encore de la même liqueur pendant quelques jours, pour être plus aſſuré de ſa parfaite guériſon.

Na. Je l'ai revu ici la ſemaine dernière, l'empreinte de ſes dartres eſt totalement effacée.

III. *Sur les Humeurs Scrophuleuſes.*

Les parens d'un orphelin âgé de dix ans, ſcrophuleux au point qu'il en eſt

eſtropié, ayant déjà tenté inutilement bien des ſortes de remèdes, pour détruire la racine de ſon mal, ſe déterminèrent, en avril dernier, à lui faire avaler des lézards. L'enfant s'y habitua avec tant de facilité, que dès les premiers jours il s'amuſoit à les mettre vivans dans ſa bouche. Un mois de traitement non interrompu, ne le ſoulagea en aucune manière; il n'eut pas même la plus légère ſueur. Son état, à la vérité, n'empira point, & c'eſt beaucoup, ſelon moi. Mais, dans la crainte que cela n'arrivât, n'ayant d'ailleurs aucune eſpérance en bien, je lui fis ceſſer le remède.

IV. *Sur les Humeurs Scrophuleuſes.*

Un jeune homme de la campagne, attaqué de cette maladie, vint à l'hôpital de Pontarlier dans le courant de juin. On lui fit avaler des lézards pendant plus de trois ſemaines. Ils ne produiſirent aucun effet, & on le renvoya dans ſa famille.

Tel eſt, Meſſieurs, le réſultat exact de tous les eſſais que mes occupations & les circonſtances m'ont permis de ſuivre dans le cours de l'été. D'autres perſonnes en ont fait, car le remède des lézards, infaillible juſqu'à préſent pour les maladies vénériennes & dartreuſes, commence à être connu

connu dans cette province ; j'apprends même que des Médecins cherchent à l'appliquer à d'autres maux. Ils ſe feront ſans doute un plaiſir de vous annoncer leurs obſervations.

DISTILLATION des Lézards, faite à Pontarlier en août 1786.

C'eſt une expérience que je projetois depuis long-temps, parce qu'après avoir travaillé pour les pauvres, en leur offrant un remède auſſi ſûr que facile, je voulois, en faveur des riches qui ſont en état de payer leur délicateſſe, chercher à lui ôter tout ce qu'il peut avoir de rebutant. M. *Charnot*, Médecin & maître en pharmacie à Pontarlier, eut la complaiſance de me prêter un appareil néceſſaire pour la diſtillation, & de le monter chez moi. D'autres perſonnes s'offrirent à partager les fatigues qui devoient ſuivre de la lenteur de l'opération, & voici comment je m'y pris.

Ire. DISTILLATION.

Le 15 du mois l'on m'apporta cinquante lézards verts, de la petite eſpèce, tous bien portans. Après les avoir fait préparer comme les malades les avalent, nous trouvâmes un volume de chair du poids

de quatre onces & ſix gros. On le mit auſſitôt dans une cornue de verre placée ſur un bain de ſable, & l'on alluma le feu à quatre heures de l'après-midi. Il fut conduit avec ménagement & ſans interruption, juſqu'à cinq heures du lendemain matin ; puis on délutta le ballon, & l'on y trouva trois onces & trois gros de liqueur, de couleur d'eau commune un peu ſâle ; on la mit auſſitôt dans un flacon de criſtal bien bouché. Le réſidu des chairs étoit entièrement ſec, d'un brun jaunâtre, & l'on y voyoit déjà l'huile empyreumatique qui commençoit à tacher le verre.

II. Distillation.

L'on prépara, de même que la première fois, cent quatorze lézards gris qui donnèrent un volume de chair du poids de quatre onces & quatre gros. La cornue fut bien nettoyée avant que de le recevoir ; le feu dura depuis midi 16 août, juſqu'à dix heures & demie du ſoir ; & l'on trouva dans le ballon, deux onces & un gros de liqueur ſemblable à la première, que l'on verſa dans un autre flacon. Le réſidu étoit comme le précédent.

III. Distillation.

Nous avions diſtillé juſqu'à ce moment

à un feu modéré, la seule partie qu'il est d'usage de faire prendre aux malades, afin de n'admettre d'autres principes que ceux qui avoient opéré les guérisons, en imitant d'ailleurs, autant qu'il est possible, le procédé de la nature, qui, par la seule chaleur de l'estomac, obtient, des chairs de lézards, une liqueur curative. Mais les têtes, les queues, les pattes & les peaux, que l'on rejette ordinairement, afin de diminuer la répugnance des malades, cessant d'être un objet de dégoût lorsqu'on les réduit en huile, & paroissant devoir renfermer les mêmes principes que les corps, j'avois prévu qu'il seroit avantageux d'en tirer parti. En conséquence, l'on avoit eu le soin de mêler ensemble tous ces débris, pour n'en faire qu'une seule distillation. Ils furent déposés à la cave en attendant leur tour, & se trouvèrent encore frais le 16 août, à onze heures du soir ; le tout pesoit dix-sept onces & cinq gros. On le mit dans la cornue, l'on alluma le feu une demi-heure avant minuit, on l'éteignit le 17, à six heures du soir, & l'on trouva dix onces de liqueur dans le ballon. Elle étoit un peu plus louche que celle des première & seconde distillations. On la mit encore à part. La cornue se fendit à la fin de l'opération, mais il n'y eut rien

de perdu. Le réſidu étoit d'ailleurs dans le même état que les précédens.

Mon premier objet fut de chercher à m'aſſurer de l'effet de cette liqueur ſur un malade ; mais voulant auſſi ſavoir ſi elle renfermoit ou non de l'alcali volatil, & laquelle des deux eſpèces de lézards en fourniſſoit davantage, je réſervai les produits des deux premières diſtillations pour cette ſeconde expérience, & celui de la dernière fut deſtiné à remplacer les chairs des lézards, dans le traitement du ſoldat de Bouillon. Deux gros ſeulement de cette liqueur, qu'il prit en entier le matin à jeun, parurent être la doſe la plus convenable pour lui : moins ne ſuffiſoit pas, & davantage le fatiguoit par des ſueurs trop abondantes. Il éprouva d'ailleurs pendant quinze jours de ce nouveau régime, les mêmes effets qu'avec les chairs. Je ne doute donc pas que la liqueur ne puiſſe les remplacer. Il faudroit cependant joindre à celle-ci quelque ingrédient, tel que du ſucre qui, ſans altérer ſes vertus, l'empêchât de fermenter, & permît de la conſerver d'une année à l'autre.

Quant à l'*alcali volatil* que j'y avois ſoupçonné comme l'agent principal des guériſons, elle peut en contenir les élémens, mais on ne l'y trouve pas tout

formé. Je m'en ſuis convaincu chez M. Fumey, habile Chimiſte de Beſançon, par les épreuves les plus déciſives. Sans connoître d'ailleurs en détail quels ſont les principes de cette liqueur auxquels on eſt redevable des bons effets qu'elle produit, il ſera toujours facile, en diſtillant ſéparément des lézards gris & des verts, de déterminer par des eſſais comparés, ſi l'une des deux eſpèces mérite la préférence; & dans tous les cas, il n'y aura rien à retrancher du petit animal, ſi ce n'eſt ſes entrailles, puiſque ſes autres débris nous ont donné une huile auſſi efficace que les chairs & en très-grande abondance.

Ceci, Meſſieurs, n'eſt ſans doute qu'un premier pas dans le grand nombre des expériences intéreſſantes auxquelles la diſtillation peut conduire; cependant ce ſimple début me paroît aſſez avantageux pour encourager les perſonnes de l'art à aller plus loin.

Je ſuis avec reſpect, &c.

RÉPONSE de M. VICQ D'AZIR.

..... *2 octobre 1786.*

MONSIEUR,

La Société Royale de Médecine a reçu, avec bien de la reconnoiſſance, les obſer-

vations & les expériences que vous lui avez adreſſées le 16 ſeptembre 1786, ſur les propriétés médicales des lézards & de leurs parties conſtituantes. Cette Compagnie a invité tous ſes correſpondans à lui communiquer tous les faits intéreſſans qu'ils auroient occaſion de recueillir ſur cette matière. Nous vous ſerons très-redevables, ſi vous voulez bien continuer de nous faire part du ſuccès des nouveaux eſſais que vous ſerez à portée de faire ou de ſuivre avec ce même remède.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE écrite à M. VICQ D'AZIR en janvier 1787.

MONSIEUR,

De retour à Beſançon au commencement du mois de ſeptembre dernier, j'y vis un homme connu dans la ville, dont le viſage étoit bourſoufflé & couvert d'une dartre vive, que l'on traitoit ſans ſuccès par différens remèdes, depuis plus de ſix mois. Je lui propoſai d'eſſayer la liqueur que j'avois obtenue récemment par la diſtillation des lézards, & je n'eus pas de peine à l'y déterminer. Il m'en reſtoit encore un poids de cinq onces, dont je lui fis préſent, en lui indiquant le régime

convenable; puis j'expliquai à M. Fumey, Apothicaire de cette ville, le procédé que j'avois ſuivi dans la diſtillation, afin de le mettre à portée de fournir le malade auſſi long-temps qu'il ſeroit néceſſaire. Six ſemaines de ce remède, employé de la manière que j'ai déjà expoſée à la Société Royale dans mon dernier Mémoire, ont ſuffi pour faire diſparoître entièrement la dartre & l'enflure. Rien n'a reparu depuis cette époque; & puiſque c'eſt la première cure complète, eſſayée & obtenue par cette façon nouvelle d'adminiſtrer les lézards, j'ai cru, Monſieur, qu'il étoit très à propos de vous la communiquer avant le retour de la ſaiſon propre à faire des approviſionnemens. Combien de gens que l'idée ſeule des lézards crus révoltoit, n'auront aucune répugnance à les prendre en liqueur! La Société Royale, attentive à exciter tout ce qui tend au ſoulagement des hommes, rempliroit donc ſon objet & augmenteroit les reſſources de la Médecine, en répandant cette découverte le plus tôt poſſible, &c.

RÉPONSE de M. VICQ D'AZIR.
.....Mars 1787.

MONSIEUR,

J'ai mis ſous les yeux de la Société Royale de Médecine, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 janvier dernier, contenant une obſervation ſur les lézards que vous avez employés avec ſuccès pour une dartre vive. Cette Compagnie en a entendu la lecture, & elle m'a chargé de vous prier d'agréer ſes ſincères remercîmens, &c.

Dernières Réflexions.

Il m'a ſemblé que le meilleur ordre à ſuivre pour l'explication du remède dont il eſt queſtion dans ce petit Ouvrage, ſe trouvoit déjà déterminé d'avance par la date même des différentes Lettres & Mémoires qui le compoſent. Je n'imagine pas d'ailleurs que M. Vicq d'Azir, que je n'ai point l'honneur de connoître perſonnellement, puiſſe me déſapprouver de mettre ſes réponſes au jour. Elles ne renferment rien qui demande du ſecret, & cependant elles excuſent le parti que je prends de publier moi-même les ſuccès dont j'ai rendu compte à la Société Royale de Médecine. Chacun conçoit ſans doute

que cette ſavante Compagnie ne doit pas adopter les nouveautés avec le même zèle qu'y mettent ceux qui les lui annoncent; car il faut qu'elle ſoit en garde contre bien des ſortes d'erreurs. Mais le reſpect que m'inſpire la ſageſſe de ſa conduite, ne peut affoiblir en aucune manière ma conviction à l'égard des faits dont j'ai été témoin, qui ne ſauroient être connus trop tôt, ni trop généralement.

04-77

E787
G526e